

Tableau 3
(visé à l'article 6 et à l'article 9, paragraphe 2)
Messages concernant le changement de destination

A	B	C	D	E	F	G
1		ATTRIBUT	R			
	<i>a</i>	Date et heure de validation du changement de destination	C	À fournir par les autorités compétentes de l'État membre d'expédition après validation du projet de message de changement de destination.	L'heure à prendre en compte est l'heure locale.	date Time
2		Mise à jour de l'e-AD/e-SAD	R			
	<i>a</i>	Numéro d'ordre	C	À fournir par les autorités compétentes de l'État membre d'expédition après validation du projet de message de changement de destination.	Fixé à 1 lors de la validation initiale de l'e-AD/e-SAD puis augmenté d'une unité à chaque changement de destination.	n..2
	<i>b</i>	CRA	R		Indiquer le CRA de l'e-AD/e-SAD dont la destination est modifiée.	an21
	<i>c</i>	Durée du transport	D	«R» lorsque la durée du transport est modifiée du fait du changement de destination.	Indiquer la période de temps normale nécessaire pour effectuer le trajet compte tenu des moyens de transport et de la distance concernée, exprimée en heures (H) ou en jours (D) au moyen d'un nombre à deux chiffres (exemples: H12 ou D04). L'indication pour «H» est inférieure ou égale à 24. L'indication pour «D» est inférieure ou égale aux valeurs possibles de la durée de transport maximale par code de mode de transport figurant à l'annexe II, liste de codes 12.	an3
	<i>d</i>	Nouvelle organisation du transport	D	«R» lorsque la personne responsable de l'organisation du transport change du fait du changement de destination.	Indiquer la personne responsable de l'organisation du transport, en utilisant une des valeurs suivantes: 1 = expéditeur, 2 = destinataire, 3 = propriétaire des produits, 4 = autre.	n1

<i>e</i>	Numéro de facture	D	«R» lorsque la facture change du fait du changement de destination.	Indiquer le numéro de la facture relative aux produits. Si la facture n'a pas encore été établie, le numéro de l'avis de livraison ou de tout autre document de transport doit être indiqué.	an..35
<i>f</i>	Date de la facture	O	L'État membre d'expédition peut décider que ces données sont de type «R» lorsque le numéro de facture a été modifié du fait du changement de destination.	Date du document indiqué dans la case 2e.	date
<i>g</i>	Code de mode de transport	C	«R» lorsque le mode de transport change du fait du changement de destination. Si le code de type de garant est indiqué et est «Aucune garantie n'est fournie conformément aux dispositions de l'article 17, paragraphe 2, et de l'article 17, paragraphe 5, point b), de la directive (UE) 2020/262». «O» dans les autres cas.	Indiquer le mode de transport en utilisant les codes figurant à l'annexe II, liste de codes 6. Si le code de type de garant figurant dans la case 7b (s'il est indiqué), dans le dernier e-AD (case 1a du tableau 1) ou, le cas échéant, dans le dernier message de changement de destination (case 7b) qui indiquait un changement de lieu de livraison est «Aucune garantie n'est fournie conformément aux dispositions de l'article 17, paragraphe 2, et de l'article 17, paragraphe 5, point b), de la directive (UE) 2020/262», le code de mode de transport doit être «Installation de transport fixe» ou «Transport maritime».	n..2
<i>h</i>	Informations complémentaires	C	«R» si le code de mode de transport est indiqué et est «Autre».	Fournir une note descriptive du mode de transport.	an..350
<i>i</i>	Informations complémentaires_LNG	C	«R» si le champ à texte correspondant est utilisé.	Indiquer le code linguistique présenté à l'annexe II, liste de codes 1, pour déterminer la langue utilisée pour ce groupe de données.	a2
3	NOUVELLE destination	R			

	Code de type de destination	R		Indiquer la nouvelle destination du mouvement en utilisant une des valeurs suivantes: 1 = entrepôt fiscal [article 16, paragraphe 1, point a) i), de la directive (UE) 2020/262], 2 = destinataire enregistré [article 16, paragraphe 1, point a) ii), de la directive (UE) 2020/262], 3 = destinataire enregistré à titre temporaire [article 16, paragraphe 1, point a) ii), et article 18, paragraphe 3, de la directive (UE) 2020/262], 4 = livraison directe [article 16, paragraphe 4, de la directive (UE) 2020/262], 6 = exportation [article 16, paragraphe 1, point a), iii) et v), de la directive (UE) 2020/262], 9 = destination – destinataire certifié [article 33, paragraphe 1, de la directive (UE) 2020/262], 10 = destination – destinataire certifié à titre temporaire [article 33, paragraphe 1, et article 35, paragraphe 8, de la directive (UE) 2020/262], 11 = destination – retour vers le lieu d'expédition de l'expéditeur.	n..2
4	OPÉRATEUR nouveau destinataire	D	«R» lorsque le destinataire change du fait du changement de destination. — «R» pour les codes de type de destination 1, 2, 3, 4, 9, 10 et 11. — «O» pour le code de type de destination 6. (Voir les codes de type de destination dans la case 3a)		an..16
a	Identification de l'opérateur	C		Pour les codes de type de destination: — 1, 2, 3, 4, 9 et 10: indiquer un numéro d'enregistrement SEED valide de l'entrepôt agréé, du destinataire enregistré, du destinataire certifié ou du destinataire certifié à titre temporaire. — 6: indiquer le numéro de TVA de la personne qui représente l'expéditeur auprès du bureau d'exportation. — 11: indiquer un numéro d'enregistrement SEED valide du destinataire, qui est l'expéditeur certifié original ou l'expéditeur certifié à titre temporaire du mouvement.	an..182
b	Nom de l'opérateur	R			an..65
c	Nom de la rue	R			

	<i>d</i>	Numéro de rue	O				an..11
	<i>e</i>	Code postal	R				an..10
	<i>f</i>	Ville	R				an..50
	<i>g</i>	NAD_LNG	R			Indiquer le code linguistique présenté à l'annexe II, liste de codes 1, pour déterminer la langue utilisée pour ce groupe de données.	a2
	<i>h</i>	Numéro EORI	C	<ul style="list-style-type: none"> — «O» pour le code de type de destination 6. — Cet élément de données ne s'applique pas pour les codes de type de destination 1, 2, 3, 4, 9, 10 et 11. <i>(Voir les codes de type de destination dans la case 3a)</i>		Fournir le numéro EORI de la personne chargée de déposer la déclaration d'exportation visée à l'article 21, paragraphe 1, de la directive (UE) 2020/262.	an..17
5		OPÉRATEUR lieu de livraison	C	<ul style="list-style-type: none"> — «R» pour les codes de type de destination 1, 4, 9 et 10. — «O» pour les codes de type de destination 2 et 3 (<i>voir les codes de type de destination dans la case 3a</i>) 	Indiquer le lieu effectif de livraison des produits soumis à accise. Pour le code de type de destination 2, le groupe de données: <ul style="list-style-type: none"> — est «O» après validation réussie du projet de changement de destination, étant donné que l'État membre d'expédition peut remplir cette case avec l'adresse du destinataire enregistré défini dans le SEED, — ne s'applique pas pour le projet de changement de destination. 		
	<i>a</i>	Identification de l'opérateur	C	<ul style="list-style-type: none"> — «R» pour les codes de type de destination 1, 9 et 10. — «O» pour les codes de type de destination 2 et 3. <i>(Voir les codes de type de destination dans la case 3a)</i>	<ul style="list-style-type: none"> — Pour les codes de type de destination: <ul style="list-style-type: none"> — 1: indiquer un numéro d'enregistrement SEED valide de l'entre-pôt fiscal de destination, — 2, 3, 9 et 10: indiquer le numéro de TVA ou tout autre code d'identification. 	an..16	
	<i>b</i>	Nom de l'opérateur	C	<ul style="list-style-type: none"> — «R» pour les codes de type de destination 1, 2, 3, 9 et 10. — «O» pour le code de type de destination 4. <i>(Voir les codes de type de destination dans la case 3a)</i>			an..182

<i>c</i>	Nom de la rue	C	Pour les cases 5c, 5e et 5f:		an..65
<i>d</i>	Numéro de rue	O	— «R» pour les codes de type de destination 2, 3, 4, 9 et 10.		an..11
<i>e</i>	Code postal	C	— «O» pour le code de type de destination 1.		an..10
<i>f</i>	Ville	C	— (Voir les codes de type de destination dans la case 3a)		an..50
<i>g</i>	NAD_LNG	C	«R» si le champ à texte correspondant est utilisé.	Indiquer le code linguistique présenté à l'annexe II, liste de codes 1, pour déterminer la langue utilisée pour ce groupe de données.	a2
6	BUREAU lieu de livraison — Douanes	C	«R» en cas d'exportation (code de type de destination 6). (Voir les codes de type de destination dans la case 3a)		
<i>a</i>	Numéro de référence du bureau	R		Indiquer le code du bureau d'exportation auprès duquel la déclaration d'exportation est déposée conformément à l'article 221, paragraphe 2, du règlement d'exécution (UE) 2015/2447 de la Commission ⁽¹⁾ . Voir liste de codes 4 à l'annexe II. Indiquer le code d'un bureau de douane figurant sur la liste des bureaux de douane et habilité à accomplir les formalités d'exportation.	an8
7	GARANTIE DE MOUVEMENT	D	«O» pour les mouvements en suspension de droits. Ce groupe de données ne s'applique pas pour les mouvements de produits déjà mis à la consommation.		
<i>a</i>	Code de type de garant	R		Identifier la ou les personnes chargées de fournir la garantie au moyen du code de type de garant figurant à l'annexe II, liste de codes 5. Si le code de type de garant est «Aucune garantie n'est fournie conformément aux dispositions de l'article 17, paragraphe 2, et de l'article 17, paragraphe 5, point b), de la directive (UE) 2020/262», le code de produit soumis à accise figurant dans le dernier e-AD (case 17b du tableau 1) ou dans le dernier, le cas échéant, message «Accusé de réception/rapport d'exportation» (case 7d du tableau 6) qui indiquait un refus partiel doit être celui d'un produit énergétique.	n..4

7.1	OPÉRATEUR garant	C	«R» si l'un des codes de type de garant suivants s'applique: 2, 3, 12, 13, 23, 24, 34, 123, 124, 134, 234 ou 1234. <i>(voir les codes de type de garant à l'annexe II, liste de codes 5)</i>	Identifier le transporteur et/ou le propriétaire des produits s'ils fournissent la garantie.	2X
		O	L'État membre d'expédition peut décider que ces données sont de type «R».	Indiquer un numéro d'enregistrement SEED ou de TVA valide du transporteur ou du propriétaire des produits soumis à accise.	an.13
		O			an..14
		C	Pour 7c, d, f et g: «O» si le numéro d'accise de l'opérateur est fourni, sinon «R».		an..182
		C			an..65
		O			an..11
		C			an..10
		C			an..50
		C	«R» si le champ à texte correspondant est utilisé.	Indiquer le code linguistique présenté à l'annexe II, liste de codes 1, pour déterminer la langue utilisée pour ce groupe de données.	a2
		C	«R» pour identifier la personne responsable de l'organisation du transport si la valeur dans la case 2d est «3» ou «4».		
8	OPÉRATEUR nouvel organisateur du transport	O	L'État membre d'expédition peut décider que ces données sont de type «R».		an..14
		R			an..182
		R			an..65
		O			an..11
		R			an..10

	<i>f</i>	Ville	R				an..50
	<i>g</i>	NAD_LNG	R			Indiquer le code linguistique présenté à l'annexe II, liste de codes 1, pour déterminer la langue utilisée pour ce groupe de données.	a2
9		OPÉRATEUR nouveau transporteur	O		L'État membre d'expédition peut décider que ces données sont de type «R» lorsque le transporteur change du fait du changement de destination.	Identifier la nouvelle personne qui effectue le transport.	
	<i>a</i>	Numéro de TVA	O				an..14
	<i>b</i>	Nom de l'opérateur	R				an..182
	<i>c</i>	Nom de la rue	R				an..65
	<i>d</i>	Numéro de rue	O				an..11
	<i>e</i>	Code postal	R				an..10
	<i>f</i>	Ville	R				an..50
	<i>g</i>	NAD_LNG	R			Indiquer le code linguistique présenté à l'annexe II, liste de codes 1, pour déterminer la langue utilisée pour ce groupe de données.	a2
10		MODALITÉS DE TRANSPORT	D		«R» lorsque les modalités de transport ont été modifiées du fait du changement de destination.		99x
	<i>a</i>	Code d'unité de transport	R			Indiquer le ou les codes d'unité de transport liés au mode de transport indiqué dans la case 2 g, voir l'annexe II, liste de codes 7.	n..2
	<i>b</i>	Identité des unités de transport	C		«R» si le code d'unité de transport est autre que 5. (Voir la case 10a)	Saisir le numéro d'immatriculation de l'unité de transport ou des unités de transport lorsque le code d'unité de transport est autre que 5.	an..35
	<i>c</i>	Identité des sceaux apposés	D		«R» si des sceaux sont apposés.	Indiquer l'identification des sceaux, s'ils sont utilisés pour sceller l'unité de transport	an..35
	<i>d</i>	Informations relatives aux sceaux	O			Fournir toute information supplémentaire sur ces sceaux apposés (par ex. le type de sceaux utilisés).	an..350

<i>e</i>	Informations relatives aux sceaux_LNG	C	«R» si le champ à texte correspondant est utilisé.	Indiquer le code linguistique, voir l'annexe II, liste de codes 1.	a2
<i>f</i>	Informations complémentaires	O		Fournir toute information supplémentaire sur le transport, par exemple, l'identité de tous les transporteurs en aval, des informations concernant les unités de transport en aval.	an..350
<i>g</i>	Informations complémentaires_LNG	C	«R» si le champ à texte correspondant est utilisé.	Indiquer le code linguistique présenté à l'annexe II, liste de codes 1, pour déterminer la langue utilisée pour ce groupe de données.	a2

(¹) Règlement d'exécution (UE) 2015/2447 de la Commission du 24 novembre 2015 établissant les modalités d'application de certaines dispositions du règlement (UE) n° 952/2013 du Parlement européen et du Conseil établissant le code des douanes de l'Union (JO L 343 du 29.12.2015, p. 558).

Tableau 4

(visé aux articles 6 et 7)

Changement de destination/fractionnement de mouvement

A	B	C	D	E	F	G
1		NOTIFICATION RELATIVE À DES PRODUITS SOUMIS À ACCISE	R			
<i>a</i>	Type de notification	R	R	À fournir par les autorités compétentes de l'État membre de destination (dans le cas d'une notification de changement de destination) ou de l'État membre d'expédition (dans le cas d'une notification de fractionnement).	Indiquer le motif de la notification en utilisant une des valeurs suivantes: 1 = changement de destination, 2 = fractionnement.	n1
<i>b</i>	Date et heure de notification	R	R	À fournir par les autorités compétentes de l'État membre de destination (dans le cas d'une notification de changement de destination) ou de l'État membre d'expédition (dans le cas d'une notification de fractionnement).	L'heure à prendre en compte est l'heure locale.	date Time